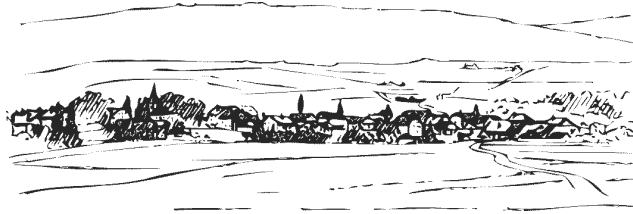




**Commune de Lignières**  
Place du Régent 1  
2523 Lignières



**Procès-verbal du Conseil général du 30 juin 2022**  
**Salle de la Gouvernière**  
**Séance ordinaire**

Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 février 2022.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Communications du président.
5. Election du bureau du Conseil général pour la période administrative 2022-2023
6. Nomination d'un membre à la Commission du feu et de salubrité publique suite à la démission de M. Caryl Stauffer.
7. Nomination d'un membre au Conseil d'Evénements scolaires (CESC) suite à la démission de Mme Céline Stauffer.
8. Comptes de l'exercice 2021.
9. Adoption du nouveau règlement de police
10. Adoption des modifications apportées au Règlement concernant la perception des taxes et émoluments communaux.
11. Lettres et pétitions.
12. Motions et propositions.
13. Résolutions, interpellations et questions.
14. Communications du Conseil communal.

1. **Appel.**

Le président du Conseil général, D. Schleppe, ouvre la séance à 20 heures. Etant donné que E. Schwab est absent, il donne la parole au vice-secrétaire du Conseil général, M. Wälchli, pour l'appel.

Le vice-secrétaire du Conseil général, M. Wälchli, procède à l'appel. 9 membres du Conseil général sont présents et 2 sont excusés. 4 membres du Conseil communal sont présents et 1 est excusé. S. Bianchini, administrateur communal et C. Chédel, collaboratrice administrative en charge du procès-verbal sont présents.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 février 2022.**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au procès-verbal. Il n'y a pas de remarque, ni de question.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

3. **Approbation de l'ordre du jour**

Il n'y a pas eu de modification, ni de remarque, ni de question.

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

4. **Communications du président**

D. Schleppe indique qu'il n'a pas de communication.

5. **Election du bureau du Conseil général pour la période administrative 2022-2023**

La proposition faite par les partis est la suivante :

Président/e:	Jérôme Ribeaud / PS
Vice-Président/e:	Denis Schleppi / PLR
Secrétaire:	Michael Wälchli / PLR
Secrétaire-adjoint/e:	Bernard Guye-Bergeret / PS
Deux questeurs:	François Wermeille / PS et Thierry Bonjour / PLR

**La proposition est acceptée. Les membres ci-dessus sont élus à l'unanimité.**

6. **Nomination d'un membre à la Commission du feu et de salubrité publique suite à la démission de M. Caryl Stauffer.**

H.-C. Schmidt indique qu'on est toujours à la recherche d'un candidat. Il n'y a pas d'urgence, vu le nombre de visites qui n'est pas élevé. Par contre, pour être conforme au règlement, il faudrait compléter l'équipe. Sinon, il faudrait réduire l'effectif actuel pour arriver à un nombre de membres impair, pour faciliter les prises de position.

En conséquence, le poste reste ouvert.

7. **Nomination d'un membre du Conseil d'Événements scolaires (CESC) suite à la démission de Mme Céline Stauffer.**

J. Ribeaud propose la candidature de M. Steven Volery.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité.**

8. **Comptes de l'exercice 2021.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Tous les membres du Conseil général ont eu accès aux comptes et ils ont été étudiés lors de la dernière séance de la Commission financière et de gestion.

T. Bonjour commente les comptes 2021. Ces derniers présentent un bénéfice de CHF 61'274.97, ce qui est beaucoup mieux que ce qui a été budgété. Les charges ont beaucoup diminué. C'est un bon résultat, mais ce n'est pas acquis. L'activité a ralenti à cause du Covid, ce qui a un impact sur les charges. La dette a pu être réduite. Ce point est expliqué par la vente des parcelles au Sasselet.

La commission financière et de gestion a approuvé les comptes à l'unanimité et recommande aux membres du Conseil général de faire de même. Elle remercie l'administration communale pour le travail fourni.

D. Schleppi donne lecture de l'arrêté.

**L'arrêté est adopté à l'unanimité.**

9. **Adoption du nouveau règlement de police**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

D. Schleppi demande s'il y a des questions sur le règlement de police. Non, il n'y a pas de question.

D. Schleppi donne lecture de l'arrêté.

**L'arrêté est adopté à l'unanimité.**

10. **Adoption des modifications apportées au Règlement concernant la perception des taxes et émoluments communaux**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

D. Schleppi demande s'il y a des questions sur ce règlement? Est-ce que le Conseil communal souhaite ajouter une précision? Non.

T. Bonjour, au nom de la commission financière et de gestion, informe que ces modifications de règlement ont été acceptées à l'unanimité lors de la dernière séance de la commission financière et de gestion.

D. Schleppi donne lecture de l'arrêté.

**Les modifications sont acceptées à l'unanimité.**

**11. Lettres et pétitions.**

D. Schleppe a reçu un courrier du Conseil général de Cressier et un autre courrier du Conseil général de Cornaux, relatifs au projet de fusion des Communes du Landeron, Cressier, Cornaux et Lignièrès. Ces courriers sont joints à ce procès-verbal.

D. Schleppe donne lecture de ces deux courriers.

**12. Motions et propositions.**

D. Schleppe n'a reçu aucune motion ou proposition.

**13. Résolutions, interpellations et questions.**

D. Schleppe n'a reçu aucune résolution, interpellation ou question.

**14. Communications du Conseil communal.**

H.-C. Schmidt communique les points suivants :

**Assainissements du temple**

En ce qui concerne l'assainissement de la sonnerie du temple, les derniers travaux ont été achevés fin mars et toutes les factures sont arrivées. Nous pouvons donc boucler les comptes de ce projet avec un coût total de CHF 88'056.80 alors que le budget était de CHF 85'000.-. Nous constatons donc un dépassement de CHF 3'056.80 (+3.6%). Ce dépassement est causé par des travaux plus conséquents que ce que l'on a pu prévoir pour assainir la dalle qui porte les cloches et pour assainir l'alimentation de l'orgue.

Toujours au sujet du temple, nous avons fait compléter les crochets stop-neige sur le côté nord du toit afin que la prévention des avalanches et chutes de glace corresponde aux normes en vigueur.

Et pour terminer avec le chapitre du temple, nous allons faire réparer des vitraux endommagés, voire instables: ce travail sera réalisé après la rentrée des vacances scolaires. Les montants des devis s'élèvent à CHF 4'000.- environ.

**Événements pour les Aînés**

En mai, une bonne quarantaine d'aînés ont répondu à notre invitation au Café-croissant au Restaurant de la Poste. L'ambiance était excellente, le pasteur s'est présenté aux participants et à la sortie, plusieurs personnes ont exprimé le désir de refaire cela en automne.

Enfin, le lundi 27 juin, la traditionnelle course des Aînés a mené les participants à Villers-le-Lac en car où ils ont pris le bateau pour une croisière-repas en direction du Saut-du-Doubs, suivie par la visite d'un tuyé à Gilley en France, à l'ouest de Morteau. 35 Aînés étaient présents. Tout le long de la journée, l'ambiance était au beau fixe. Un article paraîtra dans le BulCom dans l'édition de la semaine prochaine.

F. Bonjour communique les points suivants :

**Réception du nouveau véhicule de la voirie**

Le nouveau véhicule de la voirie donne entière satisfaction à ses utilisateurs.

**Taxes au 01.01.2023**

Le Conseil d'Etat s'était engagé pour combler une partie de la perte de revenu suite à la réforme fiscale de laisser la possibilité aux communes d'abaisser le plafond de la part de l'impôt pour financer l'évacuation et le traitement des déchets (entre 0 et 10%). Le grand Conseil a refusé cette mesure dont la part reste fixée à 20%, financés par les impôts.

La taxe déchets des résidences secondaires du camping a enfin pu être perçue. Grâce à ces décisions, le compte déchets, qui doit s'autofinancer, dégage des réserves. Voilà pourquoi la taxe sera baissée au 01.01.2023 et sera calculée lors de l'établissement des budgets.

### **Révision du règlement des drainages agricoles.**

Actuellement, certains articles du règlement se contredisent. Il sera donc révisé et prochainement soumis à l'approbation du Conseil général.

### **Nouvel aménagement derrière le temple**

Le chemin piétonnier sera réalisé sur la bande herbeuse au nord de la route, qui sera le prolongement du chemin piétonnier actuel de la rue du Montilier. Une fois le chemin goudronné, 12 places de parc seront réalisées le long de la route. La réalisation sera effectuée durant l'été.

S. Gaillard communique les points suivants :

### **Réfection de la fontaine de la rue du Montilier**

Il sera procédé aux travaux de restauration de fontaine de la rue du Montilier durant les semaines 32 et 33, soit du 8 au 19 août 2022.

### **Installation de la chaufferie du CAD**

Une expertise a été réalisée au niveau des installations de la chaufferie du CAD et il s'avère que des améliorations et des assainissements devront être apportés à ces installations durant ces prochaines années. Un rapport circonstancié accompagné d'une demande de crédit vous seront présentés à ce sujet lors de la séance du Conseil général du 15 décembre prochain.

Par l'intermédiaire de C. Hadorn, J. Chiffelle (excusée) communique les points suivants :

### **Pré-étude de l'assainissement du collège de la Gouvernière et de ses alentours**

Depuis notre dernière séance du Conseil général, le dossier a bien avancé.

Le collège d'experts a été complété et nous nous sommes réunis en plénum à deux reprises afin que chacun puisse faire part de ses remarques sur le cahier des charges du mandat d'étude parallèle. Toutefois, certains points sont un peu plus compliqués que prévus et demandent encore à être revus. Nous espérons toutefois finaliser ce cahier des charges très prochainement.

Nous reviendrons vers vous dès que possible afin de vous soumettre la demande de crédit d'étude.

### **Convention FC Lignières**

Dans le cadre de la révision du PAL, nous avons pris contact avec le FC Lignières pour changer l'affectation du parking en zone d'utilité publique. Le FC a donné son accord de principe et va nous soumettre prochainement une nouvelle version de la convention qui tienne compte également de leurs souhaits quant à l'utilisation de cette place pour leurs manifestations.

C. Hadorn communique les points suivants :

### **Vente de parcelles dans le quartier du Sasselet Est.**

La totalité des 22 parcelles ont trouvé preneurs, soit en promesse de vente (7 parcelles), soit en achat définitif (15 parcelles). Nous sommes très satisfaits de la tournure des événements pour le développement du quartier du Sasselet est. Les constructions actuelles vont bon train et de nouveaux dossiers viennent d'être déposés pour validation par les services de l'Etat et la Commune. A ce rythme, le quartier devrait pouvoir être complètement finalisé d'ici la fin de cette législature.

### **PAL (Plan d'Aménagement Local)**

Nous rencontrons actuellement tous les propriétaires des secteurs pouvant être amenés à changer d'affectation dans le nouveau PAL. Les discussions sont constructives et positives globalement. Je rappelle que nous devons finaliser le dossier pour fin 2023. Nous sommes actuellement en ligne avec le timing, mais la charge de travail reste élevée. Lorsque le projet de territoire, qui est actuellement en cours, sera finalisé, une séance d'information publique sera organisée.

Pour votre information :

La mise à jour de l'inventaire nature est finalisée.

Le plan directeur du chauffage à distance est finalisé.

Le plan directeur pour piétons est sur le point d'être finalisé.

Le plan communal des énergies est sur le point d'être finalisé.

Le plan général d'approvisionnement en eau potable est sur le point d'être finalisé.

La mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est sur le point d'être finalisé.

Le concept de protection des crues est bien avancé et sera finalisé en 2022.

L'étude de mobilité est bien avancée et sera finalisée en 2022.

L'étude relative au bruit est aussi bien avancée, et sera également finalisée en 2022.

En résumé, le projet du PAL est en bonne voie. Lignières est une des Communes qui est bien avancée dans le projet.

D. Schleppi lève la séance à 20h29.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le vice-secrétaire

Denis Schleppi

Michaël Wälchli